

# La Gazette de Condillac



**BULLETIN MUNICIPAL** 

**JUIN 2023** 

Bonjour à toutes et à tous,

La belle saison approchant, de nombreuses festivités seront organisées dans les communes voisines, parfois par l'Agglo de Montélimar, parfois par les communes elles-mêmes ou par des associations, elles sont toujours de qualité alors n'hésitez pas, profitez-en.

Comme tous les élus, j'espère de tout cœur que Condillac retrouvera sa fête votive et c'est pour cela qu'une rencontre a été organisée en mairie le 10 mai entre quelques élus et des membres du Comité des Fêtes. Au cours de cette réunion, les élus ont demandé à M. Orand, président du Comité des Fêtes de présenter son programme pour 2023, il nous a informé que la fête de la musique et la fête votive étaient au programme de cette année. Il lui a aussi été demandé de s'expliquer sur le fait que ces dernières années des manifestations ont été organisées dans un lieu privé, alors que la mairie n'a jamais refusé l'accès à la place de Leyne, et que les assemblées générales se déroulaient sur invitation et n'étaient pas ouvertes au public. M. Orand a expliqué craindre l'agressivité de certains condillacois et que cela les avait poussés à ne pas rendre public leurs AG. Sur l'insistance des élus, cette demande d'ouverture au public fera l'objet de discussions entre les membres du comité

Après ces temps d'échange, les élus ont fait part de leur souhait d'accorder une subvention au Comité des fêtes sous certaines conditions, parmi lesquelles figurent que les AG 2024 et les festivités 2023 se déroulent dans des lieux publics et ouverts à tous les condillacois, le reste étant une meilleure prise en compte par le comité des formalités administratives propres à ces manifestations, la délibération afférente sera prise lors de notre prochain conseil municipal et après réception d'une demande de subvention de fonctionnement complète de M. Orand

A l'issue de cette rencontre, les élus étaient plutôt satisfaits et confiants pour que ces festivités aient lieu sur la place de Leyne et pour tous.

Mais à ce jour, bien qu'une relance lui ait été faite, les bilans comptables de l'association n'ont toujours pas été fournis à la mairie, et les demandes d'occupation du domaine public et d'ouverture de buvette restent en attente. Quant à l'horaire d'accueil du public pour la fête de la musique il ne nous a pas été communiqué malgré notre demande.

Je le rappelle, la mairie avait dit et écrit à deux reprises que la place de Leyne, le local, l'eau, l'électricité seraient à disposition du Comité et qu'elle était prête à verser une subvention. Faut-il encore faire les demandes correctement...

Après un peu d'espoir, retour du refus de communiquer par le Comité par mail le 30/05. A suivre donc...

Jacky GOUTIN

#### **MAIRIE**

L'équipe municipale, et Mme Séverine Brachet Secrétaire de mairie vous accueillent les : mercredis de 14h à 16h30 vendredis de 9h à 11h30.

> Contact 04 75 90 07 00

#### Maire

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe:

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr https://www.mairie-condillac.fr/

#### Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT	06 76 21 83 87
Marie-josé LACHAUD	06 80 36 66 92
Odile MARANGONI	06 89 73 20 77
Loic BUREL	06 31 33 34 48
Raymond BUREL	06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE	07 88 00 59 86
Olivier LOUBET	06 75 64 54 57
Florent SOULIER	06 71 97 33 80

Les dates sont communiquées et affichées en Mairie. Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

# INFORMATIONS LOCALES

MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION MON KID'O C'EST TOUTE L'ANNÉE

CET ÉTÉ LES STRUCTURES DE L'AGGLO PROPOSENT DES ACTIVITES POUR VOS ENFANTS!

PENSEZ A VOUS RENSEIGNER POUR ORGANISER DE BELLES RENCONTRES LUDIQUES AVEC LES STRUC TURES INTERCOMMUNALES.



#### Accueils de loisirs intercommunaux

Les accueils de loisirs intercommunaux sont ouverts toute année et accueillent les enfants de 3 à 17 ans les nercredis de 7h30 à 18h30 et les vacances scolaires.

#### Les activités

- > Projet éducatif et pédagogique
- > Stages et ateliers thématiques
- > Activités : sportives, créatives, manuelles, ludiques et
- > Grand jeu : Cluédo, chasse au trésor, olympiades, jeux de piste
- > Conte, théâtre, chant, danse, spectacle
- Sorties de proximité, base de loisirs, découverte de la région
- > Piscines : Aloha à Montélimar, Cléon-d'Andran, Châteauneuf-du-Rhône
- > Semaines à thème pour les 12-17 ans : des séjours à la mer, à la campagne et des séjours ski
- > Bourse loisirs pour les 12-17 ans

Kid'O'Bleu	8 Ave Stéphane Mallarmé 26200 MONTELIMAR 04 75 90 83 64	Ecole de Grangeneuve Place Jean Moulin 26200 MONTELIMAR
Kid'0'Jaune	7 rue d'Isly 26200 MONTELIMAR 04 75 01 59 67	Ecole de margerie Chemin de la Resse 26200 MONTELIMAR
Kid'O'Rouge	rue Etienne Marcel 26200 MONTELIMAR 04 75 90 65 16	3-5 ans : Ecole de Nocaze 6-11 ans : Ecole des Grèzes 12-17 ans : Maison de guartier de Nocaze 26200 MONTELIMAR
Kid'O'Allan	Ecole d'Allan 26780 ALLAN 06 76 35 86 04	
Kid'O'Cléon	Pôle enfance Route de Roynae - 26450 CLEON-D'ANDRAN Tel: 04 75 90 17 24	
Kid'O'Savasse	Ecole de la Croze 26740 SAVASSE 04.75 54.72 79	
Kid'O'Montboucher	325, rue St Martin 26740 MONTBOUCHER-SUR -JABRON 04 75 00 07 66	
Kid'0'Sauzet	Espace Françoise Dolto 26470 SAUZET 04 75 49 41 02	
Kid'O'Vert	Guichet Unique - Mairie annexe de Montélimar place Léopold Blanc 26200 MONTELIMAR 0475002514	route de St Gervais 26200 MONTELIMAR 04 75 00 67 95
Kid'O'Chato	20 rue de la Combe 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE 04 28 78 84 78 78	
Kid'O'Ludo	10 rue Lavoisier 26200 MONTELIMAR 04 75 01 48 78	
Kid'O'Saulce	3 chemin de la Girarde 26270 SAULCE-SUR-RHÖNE 06 26 15 31 1.4	

#### Carte des accueils de loisirs intercommunaux



#### Où s'inscrire et s'informer ?

- · Portail famille: plus rapide, plus simple, 24h/24h
- https://www.espace-citoyens.net/montelimar-agglo · Lieux d'inscriptions accueils de loisirs : (se référer au tableau)



Ils vous seront communiqués lors des inscriptions et sont consultables sur le portail famille dans la rubrique "Infos pratiques" puis "Tarification".

Aides ou participations financières acceptées :

Comité d'entreprise, comité d'euvers sociales, chèques vacances, bons vacances CAF ou MSA, prise en charge sociale, Les justificatifs de ces aides doivent être impérativement fournis lors de l'inscription afin d'être déduits. Pensez à consulter différents organismes susceptibles de vous apporter une aide financière.

# FERMETURE ESTIVALE DE LA MEDIATHEQUE DE L'AGGLO POUR ENCODAGE DE TOUS LES DOCUMENTS ET MODERNISATION DES LOCAUX

L'objectif est d'apposer une puce à l'intérieur de tous les livres et sur tous les livrets des CD de la médiathèque. Le numéro d'exemplaire sera ensuite enregistré à l'aide d'une tablette RFID reliée au système informatique. Cet équipement permettra, lors des entrées/sorties à venir, de passer les documents par lot de plusieurs documents plutôt que un par un. Des travaux de rénovation se dérouleront parallèlement.

Fiche unique de renseignements (si l'enfant n'est pas inscrit à l'année sur un accueil de loisirs de Montélimar-Agglomération)

Attestation d'assurance (responsabilité civile)

A Montélimar la médiathèque sera fermée cet été du 4 juillet au 9 septembre inclus.



# **VIE LOCALE**





#### **ANIMATIONS MUSICALES**

# FESTIVAL OFF CHEZ NOS VOISINS CET ÉTÉ

MARSANNE
LA COUCOURDE
SAVASSE
LA LAUPIE
ST MARCEL LES SAUZET

SAM 15 JUILLET
MER 19 JUILLET
JEU 20 JUILLET
VEN 21 JUILLET
LUN 24 JUILLET

LES FANTEUVES & BAND (SWING-JAZZ-POP) BONJOUR AU REVOIR (TRIO POP) BAZAR & BEMOLS (CHANSONS TOUT-TERRAIN) ROZEDALE (POP ROCK) TRAVEL IN GOSPEL (GOSPEL)



**AIME FESTIVAL** le 7, 8 et 9 juillet au château de Montélimar.

Programmation - le 7 juillet : Christophe Willem et Sheila / le 8 juillet : Pomme

le 9 juillet : Deluxe Skip The Use



# **BALADE NATURALISTE**

La sortie organisée le 22 avril 2023, conjointement par Montélimar Agglo et la commune, à la rencontre de la biodiversité et du patrimoine vivant a eu un beau succès en suscitant la curiosité de presque une trentaine de personnes.

L'association NATURE AU CŒUR de Crupies représentée par un de ses fondateurs Mr Thomas Bontemps nous a baladé sur le circuit de randonnée N° 20 et permis de découvrir toutes les merveilles qui nous entourent sans que l'on se rendent compte de leur présence. Puis nous avons partagé une collation gourmande et Mr Julien Tamigneaux nouveau propriétaire de Spiral de lux, nous a proposé la visite de son entreprise de fabrication de spiruline.









# LA VIE-LA NATURE

## LA TAILLE DES HAIES



#### **VOTRE JARDIN**

#### **ECONOMISER L'EAU**

Arrosez le matin ou le soir, l'évaporation de l'eau sera moins importante qu'aux heures les plus chaudes.

Installez un récupérateur d'eau de pluie, réputée meilleure pour le jardin, car elle ne contient pas de chlore ni de calcaire. Récupérez l'eau utilisée pour laver vos légumes ou l'eau de cuisson des aliments comme les pâtes ou les légumes pour arroser vos fleurs et vos plantes en pot. Certaines eaux de cuisson peuvent être très bénéfiques pour vos plantes.

Adoptez la tonte haute (8 à 10 cm), qui renforce l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse, et permet d'empêcher la germination de graines indésirables et le développement de la mousse.

Ne désherbez pas toutes les surfaces en même temps.



#### **FAVORISEZ LA BIODIVERSITE**

Créons un tas de pierre dans le jardin

Découvrons les bénéfices d'un **point d'eau** dans un jardin ou sur un balcon

Diversifions les plantes dans nos jardins et sur nos balcons Laissons une partie de notre jardin à **l'état naturel** 

Replantons des haies champêtres, des arbres d'essences indigènes

Découvrons l'importance du **bois mort** dans un jardin Installons des gîtes pour petits mammifères et des **nichoirs** pour oiseaux Vous ferez peu d'erreurs si vous taillez une plante APRES SA FLORAISON. Vous pouvez donc attendre **l'automne** pour la plupart des plantes.

Cela évitera à la plante de faire des fruits sans intérêt après les fleurs et cela lui donnera plus d'énergie pour faire peutêtre d'autre fleurs ou bien pour son feuillage et sa bonne croissance en général.

Ne le faites pas pour les plantes qui ont un fruit décoratif ou bien comestible!

Tailler les plantes fragiles au printemps après les dernières gelées.

C'est le cas de certaines plantes d'origine méditerranéenne comme le laurier rose, les agapanthes ou encore les palmiers. Pourquoi attendre le printemps pour les tailler? Parce que le feuillage et les fleurs fanées forment un "manteau" plus épais pour les protéger du gel. Il est préférable d'attendre le printemps pour les "découvrir".

Une taille naturelle c'est une **taille au sécateur** et non au taille haie ou à la cisaille!

L'idée c'est de ne pas tailler toutes les branches à la même longueur mais plutôt de rentrer plus ou moins dans la plante pour tailler les branches les plus longues uniquement.

On doit **préserver l'allure naturelle** de la plante mais à un diamètre plus petit, comme si la plante était plus jeune.

Pour tailler harmonieusement une plante il faut régulièrement **prendre du recul sur son travail** en s'arrêtant et en regardant de loin la plante pour équilibrer les zones plus ou moins taillées déjà.

N'allez pas trop vite, **prenez votre** temps!



Le <u>FRELON ASIATIQUE</u> sévit sur tout le territoire, si vous voyez un nid il faut le signaler avec photo obligatoire sur www.frelonsasiatiques.fr . Ce site centralise et traite les observations en vue de destruction si avérées.

Pour le différencier du frelon européen :

Européen : 2 à 4 cm avec abdomen jaune et traits fins noirs (type grosse guêpe) Asiatique : 2 à 3 cm avec thorax noir et marron et abdomen avec anneau orange



# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

# ALERTE RENFORCÉE

Gestes Écocitoyens



INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts (dont fleurs, arbres d'ornement) INTERDICTION d'arroser les parcs publics appartenant aux collectivités entre 7h et 19h



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers et arbres fruitiers entre 7h et 19h



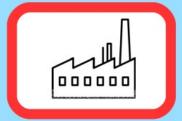
INTERDICTION totale
d'arroser les golfs (hors greens et
départ de golf)
INTERDICTION d'arroser les
stades et espaces sportifs
entre 7h et 19h



INTERDICTION de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction) Remise à niveau autorisée



INTERDICTION de laver les voiries, les terrasses, les toitures et façades (sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel)



Respect des dispositions particulières prévues dans l'arrêté ICPE

(ou réduction de 50 % des consommations en absence de dispositions spécifiques)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

Plus d'information sur le site de la préfecture : https://www.drome.gouv.fr
Actions de l'État > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau et
milieux aquatiques > Gestion de la Sécheresse

# MESURES DE RESTRICTION A RESPECTER EN PERIODE D'ALERTE SECHERESSE

Pour faire face aux tensions sur les ressources, la préfète de la Drôme a signé un arrêté qui cadre les mesures de gestion et de préservation de l'eau dans le département pour 2023.

CONDILLAC se situe dans le bassin de gestion Roubion-Jabron donc en situation d' Alerte renforcée.

Voici quelques mesures qui peuvent vous guider pour éviter une éventuelle contravention de 5<sup>ème</sup> classe...

#### RESSOURCES EN EAU CONCERNÉES:

- L'ensemble des ressources en eaux superficielles et des ressources en eaux souterraines est concerné, y compris les rivières Isère et Rhône. Pour l'Isère, le Rhône, leurs nappes d'accompagnement, et les canaux et contre-canaux du Rhône et de l'Isère, des mesures spécifiques peuvent être mises en œuvre.
- Les ressources en eau sont définies de la façon suivante :
  - <u>Eaux superficielles</u>: cours d'eau et leurs nappes dites d'accompagnement (prélèvement assimilable à un prélèvement dans un cours d'eau), plans d'eau, sources donnant naissance à un cours d'eau ou participant au débit d'un cours d'eau ...
    La nappe d'accompagnement, à défaut d'une cartographie basée sur une étude hydrogéologique précise est définie comme la nappe d'eau souterraine alluviale en connexion hydraulique avec le cours d'eau et dans laquelle un prélèvement par captage est susceptible d'avoir un impact sur le débit de ce cours d'eau.
  - <u>Eaux souterraines</u>: sources captées ne participant pas à l'alimentation d'un cours d'eau, ressources contenues dans des formations aquifères plus ou moins profondes, de nature variée (graviers, sables, calcaires, roches cristallines...) et présentant des dynamiques différentes en réponse aux épisodes de déficits pluviométriques dont nappe de la molasse miocène du Bas Dauphiné, nappes alluviales de la Plaine de Valence.

Le type de ressource visée par les différents ouvrages de prélèvement autorisés est précisé au niveau de l'autorisation préfectorale de prélèvement d'eau.

#### **RESSOURCES EXCLUES:**

Sont exclues du champ d'application du présent arrêté : les réserves, retenues, réservoirs alimentés avec de l'eau de pluie et de l'eau de ruissellement.

#### PRÉLÈVEMENTS ET USAGES CONCERNÉS :

Les mesures du présent arrêté concernent tous les **prélèvements et les usages** de la ressource en eau. Elles s'appliquent de la manière suivante :

- <u>Pour les agriculteurs, industriels :</u> il est tenu compte de l'origine de l'eau (superficielle ou souterraine, prélèvement direct dans le canal de la Bourne, le Rhône, et dans la rivière Isère),
- Pour tous les autres usages non prioritaires raccordés au réseau d'eau potable ou non (hors eau destinée à la consommation humaine): il n'est pas tenu compte de l'origine de l'eau (superficielle, souterraine, provenant ou non d'un autre bassin de gestion, du canal de la Bourne, des rivières Isère ou Rhône). Les restrictions s'appuient sur le périmètre géographique de la zone de gestion auquel appartient la commune où est effectuée l'action (d'arroser, de remplir sa piscine...). Pour les zones de gestion où les eaux superficielles et souterraines sont dissociées définie dans l'article 5, il est tenu compte de la restriction la plus stricte.

Toutefois les prescriptions définies ne s'appliquent pas aux prélèvements effectués en vue d'assurer les usages prioritaires :

Alimentation en eau potable des populations,

Interventions des services de secours et d'incendie,

Abreuvement des animaux,

Rafraîchissement des bâtiments d'élevage.

Tous les détails peuvent être lus sur le site de la préfecture : Arrêté préfectoral cadre N°26-2023-04-07-00012 en date du 7 avril 2023.

### L'ARMEE RECRUTE

Venez nous rencontrer au CIRFA de GRENOBLE du Lundi au Vendredi de 08h30 à 18h00

#### NOS PERMANENCES MENSUELLES

CHAMBERY (73)	Délégation Militaire Départementale	de 10 h 00 à 12 h 00
1er et 3éme Mercredi	126 rue Pasteur	de 14 h 00 à 16 h 00

MONTELIMAR (26)	Caserne Saint Martin 4ème étage	de 10 h 00 à 12 h 00
3éme Mercredi	1 avenue St Martin	de 14 h 00 à 16 h 00

VALENCE (26)	Maison de l'Armée	de 10 h 00 à 12 h 00
2éme et 4éme Mercredi	Avenue Dupré De Loire	de 14 h 00 à 16 h 00

ANNECY (74)	Délégation Militaire Départementale	de 10 h 00 à 12 h 00
2éme et 4éme Mercredi	Rue de l'Intendance	de 13 h 00 à 15 h 30

#### SUR RENDEZ-VOUS AU 04.76.76.22.22

ou par mail: cirfa-air-grenoble.fct@def.gouv.fr ou par le site internet : www.devenir-aviateur.fr





Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées - Bureau Air Caserne de l'Alma - Rue Cornélie Gémond BP 1408 38023 GRENOBLE CEDEX01 cirfa-air-grenoble.fct@def.gouv.fr 04.76.76.22.22



# L'ARMEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

#### RECRUTE

# 4000 jeunes / an de 17 à 30 ans

à partir de la 3<sup>e</sup> jusqu'à BAC +5, plus de 50 métiers à vous proposer:

- \* Pilotes
- \* Contrôle Aérien
- \* Sécurité protection \* Administratif Gestionnaire RH
- \* Mécanique aéronautique....



devenir-aviateur.fr 04.76.76.22.22

cirfa-air-grenoble.fct@def.gouv.fr

#### devenir-aviateur.fr

#### Métiers et spécialités de l'armée de l'air et de l'espace

#### Opérations aériennes

- Pilotes (Chasse, Transport, hélicoptère);
- Contrôleur aérien;
- Moniteur simulateur de vol;
- Agent de transit aérien;
- Agent de sécurité cabine:
- Mécanicien système aéronautique (avionique, vecteur, armement,...);
- Opérateur de maintenance aéronautique;
- Métiers du renseignement ...

#### Sécurité - Protection

- Commando parachutiste de l'air:
- Maître-chien de l'air;
- Opérateur défense sol-air; Pompier de l'armée de l'air;
- Equipier fusilier de l'air:
- Conducteur de chien ...

#### Soutien - Support

- Mécanicien généraliste;
- Informaticien, Agent SIC;
- Spécialistes radar;
- Logisticien, Agent de magasinage; Gestionnaire RH, Agent bureautique;
- Gestionnaire restauration, Agent de restauration;
- Infirmier diplômé d'état, Auxiliaire sanitaire;
- Moniteur d'entrainement sportif...

cirfa-air-grenoble.fct@def.gouv.fr



#### Pour l'activité cynégétique :

Les membres de l'association continuent à travailler sur la protection des cultures, l'entretien des milieux, la réimplantation des espèces (perdreaux et même faisans). Comme dans toutes les associations nous avons besoin de volontaires, malgré cela nous constatons de bons résultats. L'objectif principal étant de défendre la ruralité en mémoire de nos anciens (de nos racines).

#### Animation.

Pas de repas des chasseurs cette année « seulement tous les deux ans ». Mais l'année prochaine nous avons en projet d'organiser d'autres activités autour de ce repas dans le but de rassembler les Condillacois et de partager de bons moments. Alors pour l'anticiper, nous comptons sur vos idées et même sur votre aide.

Chasseurs, passionnés de nature avant tout seraient heureux de vous accueillir pour vous faire partager une sortie chasse et même découvrir quelques petits secrets de dame nature. Pour ce faire, le 06 09 32 00 03 est à votre disposition.

A bientôt de se rencontrer et « merci » aux quelques personnes qui s'intéressent aux sujets environnementaux et à l'activité de notre association, d'avoir pris le temps de nous lire.

**Bernard ROJAT** 

#### DECHETERIE DE L'AGGLO LA LAUPIE

HORAIRE D'ÉTÉ DU 01 JUIN AU 31 AOUT

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 7h30 à 13h

> et Samedi De 7h30 à 15h

## **IDEES DIVERSES**

Un **jeu de cartes gratuit à télécharger pour reconnaître les pollinisateurs** : https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/f229629c-c0c5-11ea-855a-01aa75ed71a1

Une application gratuite pour **reconnaître les oiseaux par leur chant** : BIRD-NET

Un jeu de questions pour mieux connaître les abeilles et pollinisateurs : http://quizz-pollinisateurs.parc-grands-causses.fr/#/jeux

#### ASSOCIATIONS

Président: Bernard ROJAT 06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac Président: Philippe ROSTAN 06 81 55 15 23 Comité des fêtes : Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

#### Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette 04 75 46 70 94 MEGE Françoise 06 76 40 84 13

Bonlieu : PIA Véronique 06 78 01 06 11

BAULEIGUE Angélique 06 75 37 23 64

Pour rappel

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : mairie-condillac.fr



N'oubliez pas d'adhérer à notre communauté de voisins vigilants et solidaires. Cela vous permettra de recevoir les informations et alertes de la mairie. Des autocollants seront distribués aux membres de la communauté.